

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 18 avril 2012

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier
terminé le 30 septembre 2011
V/dossier : R-3782-2011
N/dossier : 312-00505**

Chère consœur,

En réponse à la demande de renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie (la « Régie »), nous déposons la pièce Gaz Métro-45, Document 2.

La Régie notera que les réponses 4.1 et 5.2, en partie, ainsi que l'annexe 1 qui s'y rapporte sont transmises sous pli confidentiel. Gaz Métro demande à la Régie de bien vouloir émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit de ces deux réponses et de l'annexe 1, le tout en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Cette demande de Gaz Métro est fondée sur les motifs exprimés par Monsieur Frédéric Morel dans un affidavit daté de ce jour.

Par ailleurs, en réponse à la demande de renseignements n° 2 confidentielle de la Régie, nous déposons sous pli confidentiel la pièce Gaz Métro-45, Document 3. Nous

tenons pour acquis que cette pièce, de même que les pièces Gaz Métro-46, Document 1, Gaz Métro-47, Document 1 et Gaz Métro-47, Document 1 qui découlent de la réponse à la question 1.1, seront traitées de façon confidentielle puisque la Régie a transmis sa demande de renseignements sous pli confidentiel. Nous vous invitons à communiquer avec le soussigné si notre compréhension devait être erronée.

Finalement, nous déposons une liste de pièces révisée.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/mb

p.j.